

# L'ESSENTIEL PYREVERT®

## INSECTICIDE POUR LUTTER CONTRE LA CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE EN VITICULTURE BIOLOGIQUE\*



syngenta®



- **AMM:** 2080038
- **Composition:** 18,6 g/l de pyréthrine (composants insecticides présents dans l'extrait de Pyrèthre issu de *Chrysanthemum cinerariaefolium*)
- **Formulation:** Concentré émulsionnable (EC)
- **Cibles:** cicadelles de la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*) – vigne
- **Dose d'AMM:** 1,5 L/ha
- **Nombre applications max:** 3/an
- **DAR:** 28 jours
- **ZNT aquatique:** 50 m (réduite à 5m dans le cadre de la lutte obligatoire)
- **DRE:** 6 h
- **Spe8:** Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.
- **Emballage:** 5 L - 10 L



*Scaphoideus titanus*

**PYREVERT®** est un insecticide à base de **pyréthrine**, molécules naturelles obtenues à partir d'extraits de capitules de pyrèthres.

- Ce produit est homologué pour lutter contre les cicadelles, *Scaphoideus titanus*, vecteur de la flavescence dorée de la vigne.
- Il agit par contact sur la larve de l'insecte, par action neurotoxique en provoquant une paralysie très rapide de l'insecte.

*\* Autorisé uniquement dans le cadre de la lutte obligatoire, telle que définie par arrêté du 19/12/2013 modifié, relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur.*

### CONDITIONS D'APPLICATION

- **Appliquer idéalement le soir** à partir de 19h pour optimiser l'efficacité du produit (*plus haute humidité relative, exposition moins importante aux UV et le respect des pollinisateurs*). Ne pas traiter après le lever du soleil.
- **S'assurer d'une bonne qualité de pulvérisation** afin de couvrir les faces inférieures des feuilles et le cœur de la souche (*application face par face et vérification des réglages du pulvérisateur*). Utiliser un volume de bouillie compris entre 150 et 250 L/ha (*selon la surface à traiter*).
- Il est recommandé d'épamprer avant les traitements (*minimum 2-3 jours*).
- Positionner **PYREVERT®** selon les informations du BSV ou du GEDON pour les dates et le nombre d'applications à réaliser.
- S'assurer d'un délai d'une heure avant pluie.
- **Appliquer seul ou associé** avec le produit **TAEGRO®** pour une lutte contre l'oïdium et/ou le botrytis. Association également possible avec du Cuivre tout en évitant les formes présentant un risque de phytotoxicité (hydroxyde de cuivre, oxyde cuivreux).

## ■ POSITIONNEMENT DE PYREVERT®

Selon les dates des arrêtés préfectoraux



Pleine fleur

Nouaison

Grains de plomb

Petit pois

Fermeture

Véraison

En solo

**Pyrevert®**  
1,5L/ha

En association avec TAEGR0®  
pour une lutte conjointe  
anti-oïdium

**Pyrevert®** 1,5L/ha  
+ **Taegro®** 0,185kg/ha

En association avec TAEGR0®  
pour une lutte conjointe  
anti-botrytis

**Pyrevert®** 1,5L/ha  
+ **Taegro®** 0,37kg/ha



Scaphoideus titanus



Oidium



Botrytis

### INTÉRÊTS DE L'ASSOCIATION PYREVERT® + TAEGR0® :

- Bonne compatibilité et bonne sélectivité de cette association
- Un passage combiné pour lutter contre la cicadelle de la flavescence dorée et l'oïdium et/ou le botrytis sans risque de brûlure



Plus de détails :  
**Essentiel  
PYREVERT®  
+ TAEGR0®**

TAEGR0® - Attention - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



PYREVERT® - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.  
S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-comm.: FR 11 443 716 832.  
Agrément MPO2249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

TAEGR0® - AMM N° 2180651 - Composition : 1e+013 UFC/kg Bacillus amyloliquefaciens souche FZB24 - P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en plein champ et sous tunnel ouvert au moment du traitement. ® Marque enregistrée de Novonosis Group.

PYREVERT® - AMM N° 2080038 - Composition : 18,6 g/l pyréthrines \* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau. SPe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes.

\* Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta et \* substance active de COPYR S.p.A. 20157 MILAN (Italie).

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr).

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta **0 800 803 264** Service & appel gratuits

**syngenta**

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**